

Document 3. Prise de position du Mouvement de l'émancipation hutu,
3 janvier 1960

Considérant que le bon sens populaire préconise comme mesure de pacification durable l'organisation du Rwanda par zone hutu et zone tutsi ;

Considérant qu'une telle politique, interprétée et nuancée, loin d'être raciste et intolérante, est au contraire la base réaliste et solide de la tranquillité et de la coexistence pacifique et fructueuse entre Hutu et Tutsi, de même que dans la vie courante lorsque survient entre frères [...] une contestation relative aux champs, par exemple, le chef de famille partage les champs entre les parties sans pour autant rompre leur fraternité ; [...]

Considérant que la forme politique fédérant les territoires, dont une partie serait plutôt à régime tutsi et une autre à régime hutu, est la seule organisation qui — unie à l'instauration du suffrage universel et à la démocratisation du régime foncier et du régime scolaire — peut rompre le régime féodo-colonial de la conquête hamite et promouvoir l'essor social et économique des populations et du pays en général.

Source : « Prise de position du Mouvement de l'émancipation hutu », supplément à *Jyambove*, n° 5, 3 janvier 1960, in Saur [2013, p. 1286].

noires avait été officialisée au début des années 1950 — allait pourtant dans cette direction [Saur, 2013]. Il semble donc que se créaient au Rwanda des zones vidées des Tutsi qui les habitaient auparavant. De fait, plusieurs leaders du mouvement hutu dont Kayibanda lui-même étaient favorables à la séparation physique des deux ethnies. Cette logique de partition, présentée comme une garantie de pacification, fut d'ailleurs exprimée dans une « prise de position » du Parmehutu publiée dans le journal *Jyambove* le 3 janvier 1960 (voir document 3). Cette proposition ne fut certes jamais officiellement mise en œuvre, mais certaines régions se vidèrent néanmoins de leurs Tutsi, lesquels étaient renvoyés dans une zone de relégation au Bugesera.

Plusieurs milliers de réfugiés tutsi venus notamment de Ruhengeri avaient dû quitter précipitamment leurs terres début novembre et se retrouvèrent dans le camp de Nyamata, dans le Bugesera, une région hostile où sévissait notamment la mouche tsé-tsé. Assimilé à un véritable camp de concentration, Nyamata allait devenir pour ces milliers de Tutsi un lieu associé à l'exil et au calvaire d'une existence faite de privations et de discriminations [Saur, 2013]. Trois décennies plus tard, nombre d'entre eux y trouvent la mort au cours du génocide, et le site de Nyamata